

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2025

Convocation du 18 septembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD.

Absents excusés : Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mr Michel GUILLEUX donne pouvoir à Marc BERARDI

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Convocation : 18/09/2025
Publié le : 25/09/2025

Secrétaire de séance : Mr David LUCIEN

OBJET : ADOPTION DU CRAC 2024 DE LA ZAC DU MOULIN A VENT DE BEAUVAU

Conformément au Traité de Concession d'Aménagement confiant à la SPLA de l'Anjou devenue Alter Public, l'aménagement du quartier du Moulin à Vent, Alter Public a adressé, pour approbation, le compte rendu annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2024.

Ce document comprend :

- Une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de déroulement de l'opération ;

- Le bilan prévisionnel financier actualisé en fonction des événements intervenus et des décisions prises

Attesté de réception en préfecture
049-200058923-20250922-DEL220920250051-DE
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

- L'échéancier des dépenses et des recettes et le plan de trésorerie correspondants.

Rappel du projet

Le quartier du Moulin à Vent est situé à l'Ouest du centre-bourg de Beauvau. Sa superficie est d'environ 1,5 ha. Il s'agit d'un quartier à vocation résidentielle.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2024, la quasi-totalité des études ont été menées ; les travaux de viabilisation des ilots A et B ont été réalisés. En 2024, 2 lots ont été vendus, portant le total à 10.

Avancement financier de l'opération

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 1 068 000 € HT avec une participation d'équilibre de 452 000 € sans modification.

Au 31 décembre 2024, 659 K€ HT ont été dépensés et 408 K€ HT ont été encaissés.

- Vu le Traité de Concession d'Aménagement approuvé le 30 novembre 2012 et signé le 14 janvier 2013 entre la commune de Beauvau, devenue commune déléguée de Jarzé Villages et la SPLA de l'Anjou, devenue Alter Public pour l'aménagement du quartier du Moulin à Vent,
- Vu le bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2024 établi par Alter Public,
- Vu le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité (C.R.A.C) présenté par Alter Public annexé à la présente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Jarzé Villages après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le bilan financier prévisionnel portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 068 000 € HT et le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2024 par Alter Public.
- Approuve le tableau des cessions de l'année 2024.

Certifié conforme,

Le Maire, Elisabeth MARQUET.

